

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/09/2025 - 7319 - 2008 B 00093 - 502 259 815 - 3B ENERGIES

N° de Dossier : TROISB

En Euro

PA

AFFRE 31 rue Diderot BP 374 34504 BEZIERS

SARL 3B ENERGIES

24 avenue des Deux Fontaines

34460 CAZEDARNES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

CERTIFIÉ CONFORME

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
3400601	308138	13	ST	651
N° Siret		50225981500012		

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209° 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL 3B ENERGIES 24 avenue des Deux Fontaines 34460 CAZEDARNES	
SIRET 5 0 2 2 5 9 8 1 5 0 0 0 1 2	Mé : gilles.barthes@3benergies.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées Production d'électricité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
--

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	6 146	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
--

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	N°
--	----

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	isaconnect
---	-----------	--	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
AFFRE Patrice 31 rue Diderot BP 374 34504 BEZIERS	

Tél : 0467312718	Tél :
------------------	-------

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
----------	---------------------	---------------------------------	-----------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 31/12/24	Lieu : Cazedarnes
---	-----------------	-------------------

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Gérant
---	--------

Qualité et nom du signataire : BARTHES Gilles

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
------------------------------------	---------------

Copyright Groupe ISA 2025 ISACUMPIA

[illegible]

Désignation de l'entreprise		SARL 3B ENERGIES		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		24 avenue des Deux Fontaines		34460 CAZEDARNES	
SIRET		5 0 2 2 5 9 8 1 5 0 0 0 1 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
Immobilisations { Fonds commercial * incorporelles { Autres *		010		012	
		014	18 057	016	18 057
Immobilisations corporelles *		028		030	
Immobilisations financières * (1)		040	15 250	042	250
Total I (5)		044	33 307	048	250
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
Marchandises *		060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)		068		070	
		072	115 061	074	115 061
Valeurs mobilières de placement		080	30 600	082	30 600
Disponibilités		084	17 428	086	17 428
Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096	163 089	098	163 089
Total général (I + II)		110	196 396	112	33 057
				Exercice N NET	
				I	
PASSIF					
Capital social ou individuel *		120		3 000	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		300	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		25 121	
Report à nouveau		134		82 712	
Résultat de l'exercice		136		5 224	
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142		116 357	
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		873	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172		7 221	
Comptes courants d'associés		173		38 889	
Autres dettes		175			
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		46 983	
Total général (I + II + III)		180		163 339	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	
				182	
				184	

Déductions

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL 3B ENERGIES		Néant ☐ *							
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	18 057	412		414		416	18 057		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	15 250	482		484		486	15 250		
TOTAL		490	33 307	492		494		496	33 307		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	18 057	502		504		506	18 057		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	18 057	572		574		576	18 057		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3B ENERGIES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
		15 000			15 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorp	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agencement amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL*	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL 3B ENERGIES		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

2024

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

5 0 2 2 5 9 8 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3B ENERGIES

ADRESSE (voie)

24 avenue des Deux Fontaines

CODE POSTAL

34460

VILLE

CAZEDARNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	30

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille BARTHES Prénom(s) Dominique
Nom d'usage BARTHES % de détention 33,3333 Nb de parts ou actions 10,00
Naissance : Date 26/08/1965 N° Département 34 Commune BEZIERS Pays France
Adresse : N° 10 Voie rue de la Concorde
Code postal 34080 Commune MONTPELLIER Pays France

Titre (2) MR Nom de famille BARTHES Prénom(s) Gilles
Nom d'usage BARTHES % de détention 33,3333 Nb de parts ou actions 10,00
Naissance : Date 30/06/1964 N° Département 34 Commune BEZIERS Pays France
Adresse : N° Voie La Balme
Code postal 81260 Commune ESPERAUSSES Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGA)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

2024

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

5 0 2 2 5 9 8 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3B ENERGIES

ADRESSE (voie)

24 avenue des Deux Fontaines

CODE POSTAL

34460

VILLE

CAZEDARNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	30

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille BARTHES Prénom(s) Guilhem
Nom d'usage BARTHES % de détention 33,3333 Nb de parts ou actions 10,00
Naissance : Date 05/11/1965 N° Département 34 Commune BEZIERS Pays France
Adresse : N° Voie Boussant
Code postal 38190 Commune LA COMBE DE LANCEY Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

2024

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN

502259815

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3B ENERGIES

ADRESSE (voie) 24 avenue des Deux Fontaines

CODE POSTAL 34460

VILLE

CAZEDARNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique SARL

Dénomination

CENTRALE SOLAIRE DE CAZEDARNES

N° SIREN (si société établie en France) 508194735

% de détention

25,00

Adresse :

N°

Voie

Domaine de Patau

Code Postal

34420

Commune

VILLENEUVE LES BEZIERS

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL 3B ENERGIES
Numéro de siret 50225981500012

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	849
Total des charges à payer	849

Désignation de l'entreprise SARL 3B ENERGIES
Numéro de siret 50225981500012

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise SARL 3B ENERGIES
 Numéro de siret 50225981500012

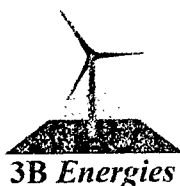
TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	50225981500012	3511Z
SARL 3B ENERGIES 24 avenue des Deux Fontaines 34460 CAZEDARNES	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	6 146
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	6 146
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		6 146
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.



3B Energies
société à responsabilité limitée
au capital de 3000 euros

Siège social : 24 avenue des deux fontaines 34460 Cazédarnes
502 259 815 RCS Béziers

**Procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire des associés
du 5 juillet 2025**

Le 5 juillet 2025 à 10 heures, les associés de la société 3B Energies, SARL au capital de 3000 euros divisé en 30 parts sociales, dont le siège social est à CAZEDARNES, 24 avenue des deux fontaines, se sont réunis en assemblée générale ordinaire audit siège sur convocation individuelle du gérant.

L'assemblée est présidée par M. Gilles BARTHES, gérant.

Sont présents :

- MM. Dominique BARTHES et Gilles BARTHES, chacun propriétaire de 10 parts sociales,
- M. Guilhem BARTHES, propriétaire de 10 parts sociales, représenté par Mme BARTHES Geneviève, épouse SIDIBE, dûment habilitée par décision de justice en qualité de représentante familiale, comparant pour son compte.

soit au total trois associés présents ou représentés, totalisant 30 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- présentation des comptes pour l'exercice 2024 ;
- rapport de gestion pour l'exercice 2024, état et prévisions pour 2025 ;
- rapport sur les conventions réglementées.

Le président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport sur les conventions réglementées et le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Aucune question écrite n'a été posée au gérant. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports susmentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de 5224,08 euros au compte de report à nouveau.

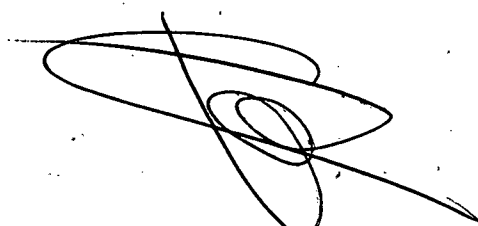
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et qui sera adressé à chaque associé.

Fait à CAZEDARNES, le 5 juillet 2025.

Le gérant, Gilles BARTHES

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



3B Energies
Société à responsabilité limitée
au capital de 3000 euros

24 avenue des deux fontaines 34460 Cazedarnes
502 259 815 RCS Béziers

Rapport de gestion
concernant les opérations de l'exercice
clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du Code de commerce vous ont été communiqués quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé et jusqu'à l'assemblée générale :

Les évènements

L'entreprise n'a pas eu de revenu au titre d'une activité en 2024 ni au cours des mois écoulés de l'année 2025. Ses seuls revenus ont été les intérêts perçus de notre filiale Centrale solaire de Cazedarnes (CSC).

Durant l'année 2024, le fonctionnement de la centrale a été perturbé principalement par les épisodes de prix négatifs, surtout durant les trois mois d'été, qui ont obligé à la déconnecter et à perdre 12 % de la production (le manque à gagner est partiellement compensé a posteriori). Les pertes pour raisons techniques ont été tout à fait mineures.

Par ailleurs, de coûteux travaux d'entretien de la parcelle de compensation de l'impact écologique ont dû être effectués. Ils ont été précédés d'une étude elle aussi coûteuse.

Pour ces diverses raisons, le résultat net de CSC pour l'année 2024 est négatif.

Les prix négatifs sont réapparus au premier trimestre 2025.

En mars 2025, comme plusieurs autres centrales solaires dans la région, la nôtre a subi un vol de plusieurs kilomètres de câbles électriques, provoquant la perte d'une grande partie de la capacité. Les réparations sont imminentes et le montant des travaux de réparation s'avère inférieur à la franchise d'assurance. Il faudra aussi installer un système d'alarme efficace, encore à l'étude et d'un coût encore indéterminé.

La date de récupération de la pleine capacité est encore inconnue, mais les travaux de réparation devraient être finis avant la fin de l'année 2025.

Il a été convenu que le coût des études et travaux seront couverts par des apports des deux associées en leurs comptes courants, proportionnellement à leurs parts respectives du capital.

De toute évidence, la date à laquelle CSC pourra commencer à nous verser des dividendes est encore reportée et le TRI actionnaire in fine doit être revu à la baisse.

Les projets

Le projet agrivoltaïque est au point mort. D'une part, il reste quelques années avant l'arrachage et la replantation de la vigne. D'autre part, la forte hausse des coûts de construction dans tous les secteurs énergétiques, l'incertitude sur leur évolution et sur celle des taux d'intérêt au vu du contexte international et national, le manque de recul sur les supports, mécanismes et règles de pilotage et l'incertitude politique nationale rendent encore très incertaines les conditions de rentabilité du projet.

Situation financière et évolution :

Situation au 31 décembre 2024 :

Le chiffre d'affaires de la société au cours de l'exercice 2024 a été nul.

Les produits financiers, constitués d'intérêts, ont été de 7 253 €.

Les charges externes d'exploitation ont été de 1 107 €. Le gérant n'a pas perçu de salaire.

La dotation aux amortissements a été nulle.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 est un déficit de 1 107 €.

Les charges financières ont été nulles.

Le résultat net est un bénéfice de 5 224 €.

Le bilan de la société est de 163 339 €.

Il n'y a plus d'immobilisation restant à amortir.

La société a 115 061 € de créances sur d'autres que des clients, notamment un compte courant de 100 000 € auprès de sa filiale Centrale solaire de Cazedarnes.

La société a 30 600 € de placements financiers.

Les capitaux propres s'élèvent à 116 357 ; €, dont :

- un compte de report à nouveau créditeur de 82 712 € ;
- une réserve facultative de 25 121 €.

La société a 38 889 € de dettes à l'égard des associés (comptes courants) et 8 094 € d'autres dettes.

La trésorerie s'élève à 17 007 €.

Situation et perspectives en 2025 :

Notre filiale CSC sera à nouveau déficitaire en 2025 et ne versera pas de dividende. Elle versera des intérêts si possible.

Le total de notre trésorerie et de nos placements financiers excède largement l'apport qui devra être fait à CSC. Il ne vous sera donc rien demandé.

Les conditions de faisabilité du projet photovoltaïque évoqué plus haut seront surveillées et le lancement interviendra le moment venu, si vous y consentez.

Si CSC peut nous verser les intérêts de compte courant d'associé, notre société sera bénéficiaire en 2025, sous réserve des éventuelles charges qui résulteraient du lancement d'un projet.

La trésorerie s'élève à 15 721 € en date du 30 mai 2025.

2. Affectation du résultat :

Le résultat net de l'exercice s'élève à 5 224,08 euros.

Je vous propose de l'affecter au compte de report à nouveau.

J'espère que cette proposition recevra votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner au gérant quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à Cazedarnes le 20 juin 2025

Le gérant, Gilles Barthès

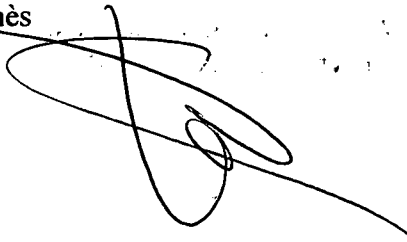
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Rapport sur les conventions réglementées
conclues au cours de l'exercice
clos le 31 décembre 2024

Aucune convention réglementée n'a été conclue.

Fait à Cazedarnes le 20 juin 2025

Le gérant, Gilles Barthès

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal stroke and a small loop.